



Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, du 20 décembre 2013 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat.

[Prendre connaissance de l'arrêté du 20 décembre 2013](#) (cf page 3)